

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois du mois de mars à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Elisabeth CAUSSIDERY, Messieurs Philippe CHAPUIS, Jean-François PERROT, Vincent LAITHIER, Joël VIONNET, Jean-Sébastien GRESARD, Julien LAURENT, Loïc BARTHET.

Absents Excusés : Monsieur Emmanuel FRANCHINI, donne procuration à Madame Brigitte PRÊTRE.
Madame Jennifer BENAYAD, donne procuration à Madame Elisabeth CAUSSIDERY.

Secrétaire de séance : Monsieur Joël VIONNET.

1/ Approbation du Compte-Rendu du 02 Février 2026

Le Procès-verbal du 02 Février 2026 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

2/ Affectation des résultats CFU – Budgets Annexe Cimetière, Lotissement, Bois, Eau, Communal – Année 2025

Au regard des Résultats des CFU de l'année 2025, des Budgets Annexe Cimetière, Lotissement, Bois, Eau, Communal, le Conseil Municipal vote à main levée, à l'unanimité des présents, par 11 voix pour, les reports des Résultats 2025 des Budgets respectifs et/ou leurs affectations aux Budgets Primitifs 2026 ainsi qu'il en est fait lecture :

Budget Cimetière :

Déficit d'Investissement 001 :	20 392.00 €
Excédent de Fonctionnement 002 :	23 934.00 €

Budget Lotissement :

Déficit de Fonctionnement 002 :	42 469.18 €
---------------------------------	-------------

Budget Bois :

Excédent de Fonctionnement 002 :	292 890.86 €
----------------------------------	--------------

Budget Communal :

Déficit d'Investissement 001 :	79 534.31 €
pour rappel résultat Eau	47 419.96 €
Excédent d'Investissement 001 :	
Excédent de Fonctionnement 002 :	916 488.04 €
pour rappel résultat Eau	
Excédent de Fonctionnement 002 :	4 910.64 €

Recettes d'Investissement 1068 :	79 534.31 €
----------------------------------	-------------

3/ Vote des Budgets Primitifs (BP) – Budgets Annexe Cimetière, Lotissement, Bois, Communal – Année 2026

Présentation des 4 Budgets Primitifs 2026 respectifs :

<u>Cimetière 2026</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Equilibre Investissement : 20 392.00 € Autres Dépenses : 26 677.00 €	Report 2025 : 23 934.00 € Autres Recettes : 23 677.00 €
Investissement	Report 2025 : 23 667.00 € Autres Dépenses : 20 892.00 €	Equilibre Fonctionnement : 20 392.00 € Autres Recettes : 23 667.00 €

<u>Lotissement 2026</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Report 2025 : 42 469.18 € Autres Dépenses : 365 002.00 €	407 471.18 €
Investissement	256 052.04 €	300 000.00 €

<u>Bois 2026</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Equilibre Investissement : 10 000.00 € Autres Dépenses : 168 211.00 €	Report 2025 : 292 890.86 € Autres Recettes : 56 010.00 €
Investissement	10 000.00 €	Equilibre Fonctionnement : 10 000.00 €

<u>Communal 2026</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Equilibre Investissement : 683 367.00 € Autres Dépenses : 379 852.18 €	Report 2025 : 916 488.04 € Autres Recettes : 467 344.00 €
Investissement	Report 2025 : 79 534.31 € Autres Dépenses : 785 150.00 €	Equilibre Fonctionnement : 683 367.00 € Autres Recettes : 181 317.31 €

Après lecture des 4 Budgets Primitifs 2026, le Conseil Municipal, à main levée, à l'unanimité des présents, par 11 voix pour, vote les 4 Budgets Primitifs 2026.

4/ Avenant N°1 – Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

Mme le Maire nous explique qu'au vu des demandes spécifiques des différents financeurs, pour les futurs travaux de la maison Billet, nous souhaitons un accompagnement complémentaire pour la complétude des demandeur de dossiers de subventions ainsi que le suivi et la vérification des études en phase PRO-DCE et une assistance pour la passation des marchés de travaux.

Mr BOUFFIOUX, notre Assistant à Maitrise d'Ouvrage nous a envoyé un avenant pour réaliser les demandes complémentaires, le montant de cet avenant est de 18 150.00 € HT soit 21 780.00 € TTC.

Après échanges, le Conseil Municipal, à main levée, à l'unanimité des présents, par 11 voix pour, valide cet avenant N°1.

5/ Questions diverses

On nous informe que le taux de TVA sur les ventes de bois qui devait passer à 20% au 1^{er} janvier, reste finalement à 10%.

Les taux des 4 taxes d'impositions, d'habitude sont votés en même temps que les budgets primitifs. N'ayant pas reçu le document « cerfa » de la part des impôts, ils seront votés lors d'un prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.